



Statistics
Canada

Statistique
Canada

STATISTICS CANADA
STATISTIQUE CANADA

DEC 13 1989

LIBRARY
BIBLIOTHÈQUE

NOT FOR LOAN
NE S'EMPRUNTE PAS

Price: Canada, \$4.70, \$47.00 a year
Other Countries, \$5.60, \$56.00 a year

Prix: Canada, \$4.70, \$47.00 par année
Autres pays, \$5.60, \$56.00 par année

FACTORY SALES¹ OF ELECTRIC STORAGE BATTERIES

VENTES À L'USINE¹ DE BATTERIES D'ACCUMULATEURS ÉLECTRIQUES

October 1989

Octobre 1989

	SCG Code Code CTB	October Octobre		Year-to-date Total cumulatif	
		Number of units	Value ²	Number of units	Value ²
		Nombre d'unités	Valeur ²	Nombre d'unités	Valeur ²
Lead-acid batteries, of a type used for starting piston engines - Accumulateurs au plomb, des types utilisés pour le démarrage des moteurs à piston					
For replacement purposes - Pour remplacement					
- Automotive and Heavy Duty Commercial - Pour automobiles et à grande capacité commercial	8507.10.21 8507.10.22				
- Other batteries ³ - Autres batteries ³	8507.10.29	310,683	16,012,549	2,514,933	130,931,555
		5,140	364,169	146,545	8,183,022
Other lead-acid batteries and cells - Autres accumulateurs et cellules au plomb					
For direct motive power - Servant à fournir la force motrice					
- Large cells ⁴ - Cellules grandes ⁴	8507.20.11	14,387	2,124,464	174,481	24,357,406
- Light industrial batteries ⁵ - Batteries de type industrielle légère ⁵	8507.20.12	x	x	x	x
Stationary cells ⁶ - Cellules fixes ⁶	8507.20.20	x	x	x	x
Other lead-acid batteries - Autres batteries au plomb	8507.20.90	-	-	-	-
Alkaline batteries - Batteries alcalines					
	8507.30 8507.40 8507.80				
		x	x	x	x
Parts - Pièces	8507.90	-	x	-	x

See footnote(s) on page 2.

Voir note(s) à la page 2.

Industry Division

Division de l'industrie

December 1989

Décembre 1989



1010691627

Footnotes

- 1 These data reflect sales to wholesalers and retailers, not retail sales to consumers.
- 2 Factory selling value exclusive of sales tax, excise duties and taxes or outward transportation charges by common or contract carriers.
- 3 Includes marine, recreational vehicle and railroad diesel starting.
- 4 Includes railroad and fork lift, but excludes railroad diesel starting.
- 5 Includes golf cart, wheel chair and sweeper.
- 6 Includes uninterruptible power supply, telecommunications and switchgear applications, and photovoltaic.
- ... figures not available.
- nil or zero.
- r revised figures.
- x confidential, suppressed to meet the requirements of the Statistics Act.

Note

This report reflects the experience of the respondent firms listed in the December 1988 report, plus any deletions or additions since then.

Changes to date: Nil

Commodity coverage is approximately 100%.

Notes

- 1 Ces statistiques montrent les ventes aux grossistes et aux détaillants, non les ventes au détail aux consommateurs.
- 2 Valeur à la sortie d'usine sans la taxe de vente, les droits et les taxes d'accise ni les frais d'expédition versés à des transporteurs à forfait ou publics.
- 3 Y compris pour bateaux, véhicules récréatifs et le démarrage des locomotives diesel.
- 4 Y compris pour trains et chariots élévateur à fourches, excluant la démarrage des locomotives diesel.
- 5 Y compris pour véhicules de golf, les chaises roulantes et les balais mécaniques.
- 6 Y compris cellules pour blocs d'alimentation ininterrompue, télécommunication et ensembles de communication et photovoltaïque.
- ... nombres indisponibles.
- néant ou zéro.
- r nombres rectifiés.
- x confidentiel, supprimé en vertu des dispositions de la Loi sur la statistique.

Nota

Le présent rapport traduit l'activité des entreprises répondantes énumérées dans la publication de décembre 1988, compte tenu des suppressions et des additions.

Changements à date: Néant.

Le champ d'observation englobe à peu près tous les produits.

Published under the authority of the Minister of Regional Industrial Expansion. Extracts from this publication may be reproduced for individual use without permission provided the source is fully acknowledged. However, reproduction of this publication in whole or in part for purposes of resale or redistribution requires written permission from the Programs and Publishing Products Group, Acting Permissions Officer, Crown Copyright Administration, Canadian Government Publishing Centre, Ottawa, Canada K1A 0S9.

Publication autorisée par le ministre de l'Expansion industrielle régionale. Le lecteur peut reproduire sans autorisation des extraits de cette publication à des fins d'utilisation personnelle à condition d'indiquer la source en entier. Toutefois, la reproduction de cette publication en tout ou en partie à des fins commerciales ou de redistribution nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Groupe des programmes et produits d'édition, agent intérimaire aux permissions, administration des droits d'auteur de la Couronne, Centre d'édition du gouvernement du Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9.